Nations Unies A/67/101/Add.2

Assemblée générale

Distr. générale
26 juillet 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 111 a) de l'ordre du jour
Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Note du Secrétaire général

1. Le Secrétaire général a reçu notification de la démission d'Akira Sugiyama (Japon) du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui prendra effet le 12 août 2013. L'Assemblée générale doit donc, à sa présente session, nommer une personne pour remplacer M. Sugiyama jusqu'à l'expiration de son mandat, le 31 décembre 2013.

2. Le Gouvernement japonais a proposé la candidature de Toshihiro Aiki au poste devenu vacant.

3. Par communication du 25 juillet 2013, la présidence du Groupe des États d'Asie et du Pacifique a fait savoir au Secrétariat qu'elle appuyait la candidature de M. Aiki.

4. Le curriculum vitæ du candidat est annexé à la présente note.

13-40925 (F) 260713 260713

Merci de recycler

Annexe

Toshihiro Aiki (Japon)*

Poste occupé

Ministre, Section des affaires administratives et budgétaires de l'ONU, Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Formation

1985 Licence en droit, faculté de droit, Université de Tokyo

1989 Maîtrise en sciences politiques, École supérieure des arts et des sciences, Université de Colombia à New York

Expérience professionnelle

1985 Entre au service diplomatique du Japon

1988 Attaché, puis Deuxième Secrétaire, ambassade du Japon en Union des Républiques socialistes soviétiques

1992 Responsable, puis Directeur adjoint, Division des affaires juridiques internationales

1995 Directeur adjoint, puis Directeur adjoint principal, Division océanographique

1997 Directeur adjoint principal, Division des traités en matière de sécurité entre le Japon et les États-Unis

1998 Premier Secrétaire, Mission permanente du Japon auprès de l'Union européenne

2001 Conseiller, ambassade du Japon en Fédération de Russie

2003 Coordonnateur principal, Division des droits de l'homme et des affaires humanitaires

2004 Directeur, Division Administration ONU

2006 Directeur, Division des traités économiques et Division des traités sociaux

2007 Ministre, ambassade du Japon en Fédération de Russie

2010 Ministre, Chef adjoint de mission, ambassade du Japon en Israël

2013 Ministre, Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Aiki a servi dans la diplomatie japonaise pendant plus de 28 ans, au cours desquels il a accumulé une vaste expérience dans les domaines de l'administration publique et du programme international de développement. Il maîtrise l'anglais et le russe.

* Les curriculum vitæ ne sont pas revus par les services d'édition.

Dans ses fonctions de Directeur de la Division Administration ONU au Ministère japonais des affaires étrangères, M. Aiki s'est occupé de questions administratives et budgétaires de l'ONU. Ses responsabilités s'étendaient également aux aspects budgétaires des divers fonds et programmes des Nations Unies. Il a représenté le Japon à la Cinquième Commission lors des cinquante-neuvième et soixantième sessions de l'Assemblée générale et dirige l'équipe japonaise de la Cinquième Commission à New York à la soixante-septième session. Par ailleurs, il sait directement comment les opérations de maintien de la paix sont conduites sur le terrain grâce aux contacts qu'il a eus avec la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement à l'ambassade du Japon en Israël.

M. Aiki a une vaste connaissance des questions de développement à l'ONU, grâce à l'expérience qu'il a acquise à l'époque où il représentait le Japon auprès du Conseil économique et social et de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique en qualité de Directeur de la Division Administration ONU. Il a également modelé la politique du Japon sur ses contributions aux organismes de développement des Nations Unies. Sa profonde connaissance des questions de développement a également été cultivée en coordonnant l'aide publique au développement du Japon sur le terrain pour le Caucase, l'Asie centrale et la Palestine. En particulier, pour le peuple palestinien, il a coordonné l'aide publique au développement du Japon aussi bien sur le plan bilatéral que par le biais d'organisations internationales.

M. Aiki a démontré son envergure sur le plan multilatéral, notamment en représentant le Japon aux réunions des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Au début de sa carrière, il a également servi d'assistant à un membre de la Commission du droit international de l'ONU.